

EcoQuartiers

Des appels à projet
au processus de labellisation
des EcoQuartiers



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Franche-Comté

Sommaire

- Les EcoQuartiers - Petit historique
- L'appel à projets EcoQuartier 2011
 - La grille EcoQuartier 2011
 - Les candidats en Franche-Comté
 - Quelques données sur les EcoQuartiers franc-comtois
- Le Label EcoQuartier
 - La charte des EcoQuartiers - la grille des engagements
 - Admission à la démarche national et label
 - * Le dossier de labellisation EcoQuartier
 - * Les indicateurs et les critères du label
 - * Un exemple de fiche
- Les Plus-values EcoQuartier
- Une politique et un engagement nationaux déclinés localement
- Pour aller plus loin



Les EcoQuartiers – Petit historique

- Lancement du Plan Ville Durable en octobre 2008
Une réponse aux évolutions sociétales et nouveaux enjeux environnementaux et sociaux.
La concrétisation de l'engagement n°49 du Grenelle de l'Environnement.

- 1er appel à projets EcoQuartier en 2008-2009 :

160 collectivités candidates dont **1 en Franche-Comté** (Lavans-lès-St-Claude (39))

- 2ème appel à projets EcoQuartier en 2011 :

394 candidats, dont **7 en Franche-Comté**, avec **3 départements représentés**

- Label EcoQuartier

lancement fin 2012, premières opérations récompensées en 2013

Pour la Franche-Comté, déjà **2 collectivités candidates** : **Besançon et Vieux-Charmont (25)**



L'appel à projets EcoQuartier 2011

- Une grille EcoQuartier, déclinée en 4 dimensions et 20 ambitions
- S'adresse à toutes les collectivités (grandes villes / petites villes, milieu urbain / rural...)
- Ne pas « normer » les EcoQuartier
- Une réflexion et un outil au service de l'aménagement durable (notice EcoQuartier)

Différents prix
EcoQuartier pour
répondre à
différents objectifs

Mettre en exergue l'excellence française :

Un **Grand Prix National**

Diffuser les progrès significatifs en matière d'aménagement durable :

Un prix « **Performances écologiques** »

Un prix « **Nature en ville** »

Un prix « **Qualité du projet à la Vie de quartier** »

Cibler des territoires stratégiques :

Un prix spécial « **Ville moyenne** »

Un prix spécial « **Milieu rural** »

Un prix spécial « **Renouvellement urbain** »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Appel à projets EcoQuartier 2011

Grille ÉcoQuartier 2010-2011

Démarche et processus	Cadre de vie et usages	Développement territorial	Préservation des ressources et adaptation au changement climatique
1. Piloter et concerter dans une optique de transversalité	6. Promouvoir le vivre-ensemble	11. Assurer la mixité fonctionnelle	16. Réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter au changement climatique
2. Bien situer et définir son projet	7. Promouvoir des modes de vie solidaires et responsables	12. Organiser au mieux les déplacements et diminuer la dépendance à l'automobile	17. Optimiser les besoins en énergie et diversifier les sources
3. S'assurer de la faisabilité financière, technique et juridique du projet	8. Offrir un cadre de vie agréable et sain	13. Promouvoir des modes de déplacement alternatifs et durables	18. Assurer une gestion qualitative et économe des ressources en eau
4. Savoir gérer et évaluer son projet et son quartier	9. Valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité du quartier	14. Inscrire le projet dans la dynamique de développement durable	19. Utiliser de manière raisonnée les ressources non renouvelables et limiter la production de déchets
5. Pérenniser la démarche	10. Intensité, compacité et densité : dessiner un quartier adapté au contexte	15. Valoriser les relations avec le milieu agricole et forestier	20. Préserver la biodiversité, restaurer et valoriser la nature en ville



REFERENCE FRAMEWORK FOR EUROPEAN SUSTAINABLE CITIES
A model for the integrated approach

Loi Grenelle 1

Loi Grenelle 2



Nature en ville

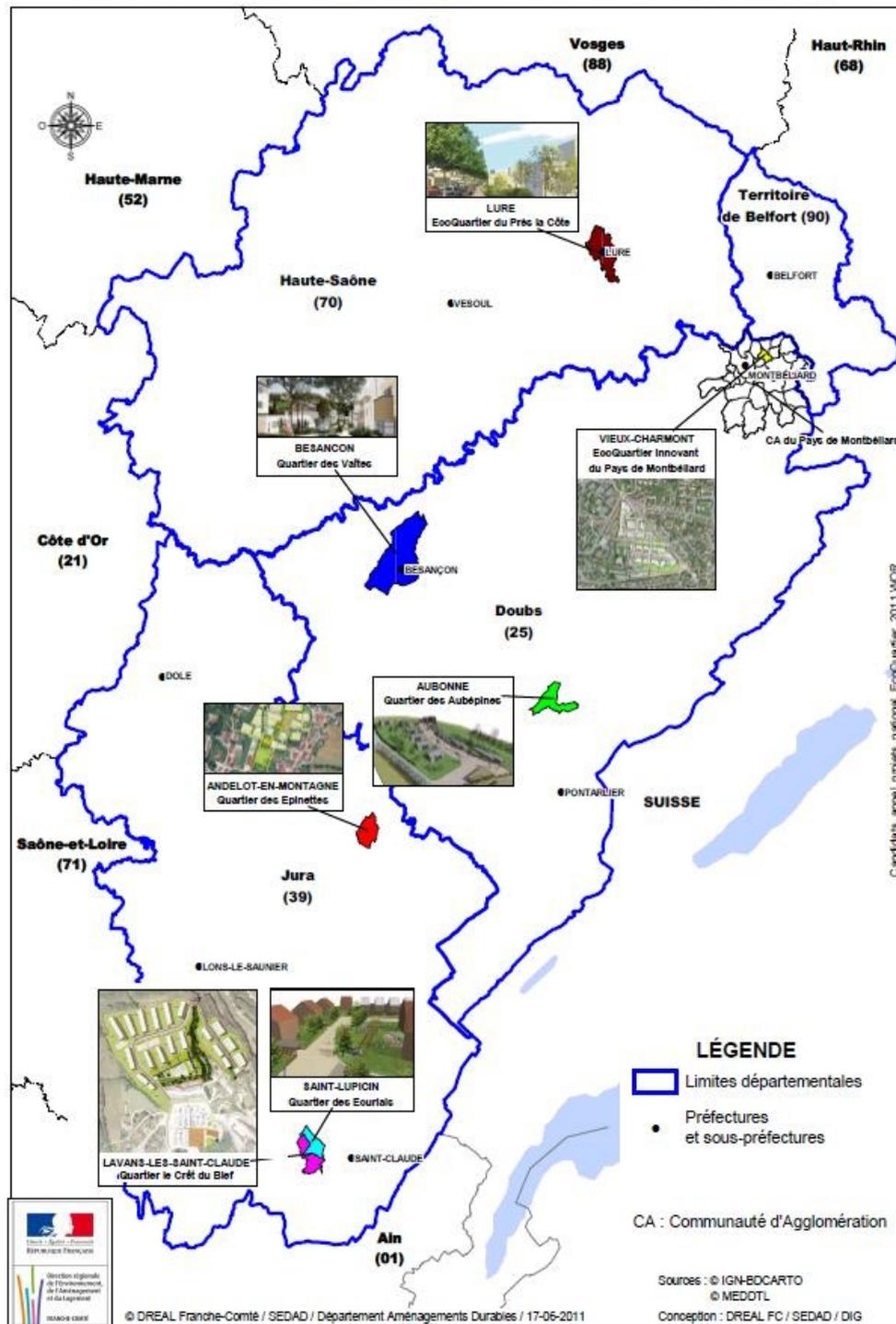
Plan d'action en faveur des territoires ruraux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Candidats à l'appel à projets national EcoQuartier 2011 en Franche-Comté



Candidats_appel_projets_national_EcoQuartier_2011.WOR

LÉGENDE

- ▭ Limites départementales
- Préfectures et sous-préfectures
- CA : Communauté d'Agglomération

Sources : © IGN-EDCARTO
© MEDOTL
Conception : DREAL FC / SEDAD / DIG

© DREAL Franche-Comté / SEDAD / Département Aménagements Durables / 17-06-2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Aubonne – les Aubépines



Perspective du quartier



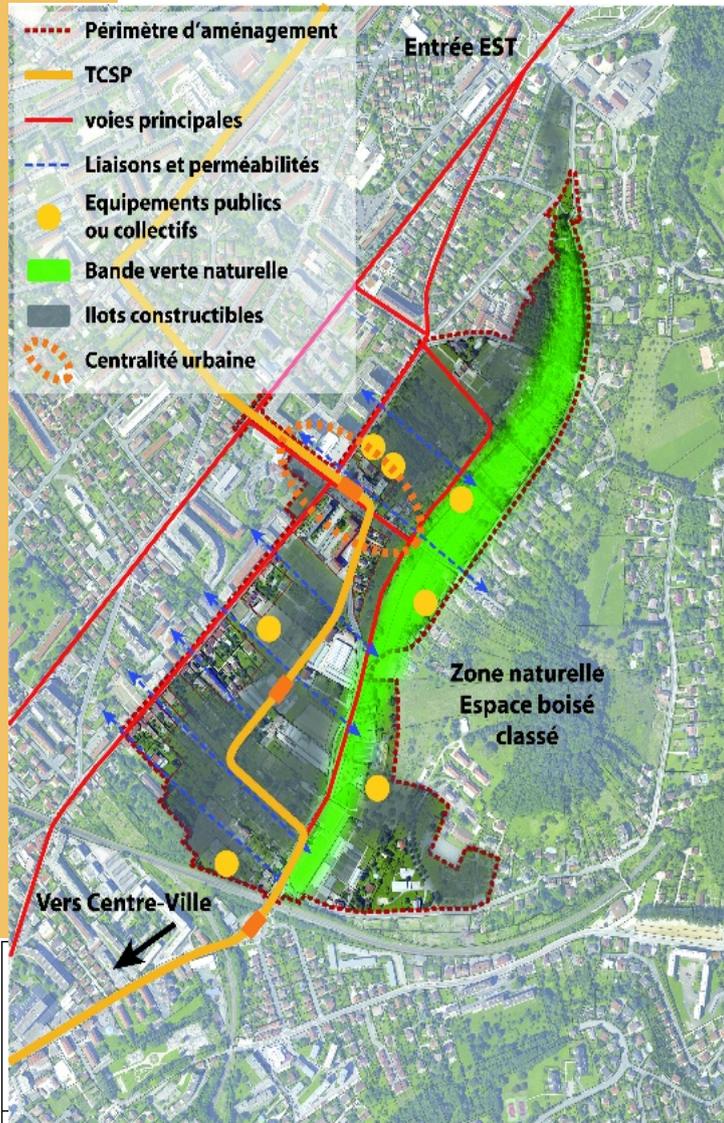
Photo aérienne de la commune d'Aubonne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Besançon – les Vaîtes



Vue de la partie centrale du projet urbain des Vaîtes,
Avril 2010, Atelier François Grether

Schéma des Vaîtes

Vieux-Charmont – EcoQuartier Innovant du Pays de Montbéliard (ou quartier du Crépon)



Plan masse du quartier

Emplacement du quartier



Vue aérienne depuis Montbéliard, à gauche de la colline (fort Lachaux) le terrain du projet



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Andelot-en-Montagne – quartier les Epinettes



Emprise du projet

Plan masse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

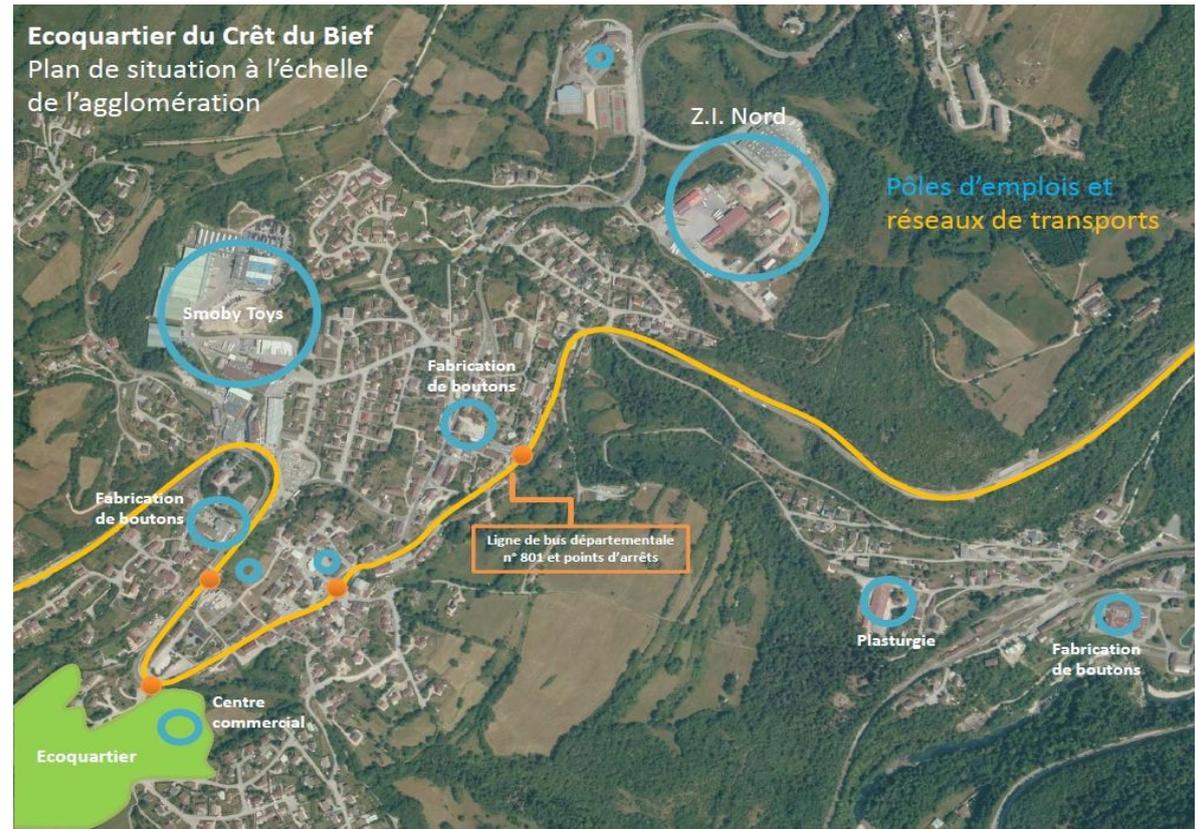
MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Lavans-lès-St-Claude – le Crêt du Bief

Plan masse



DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

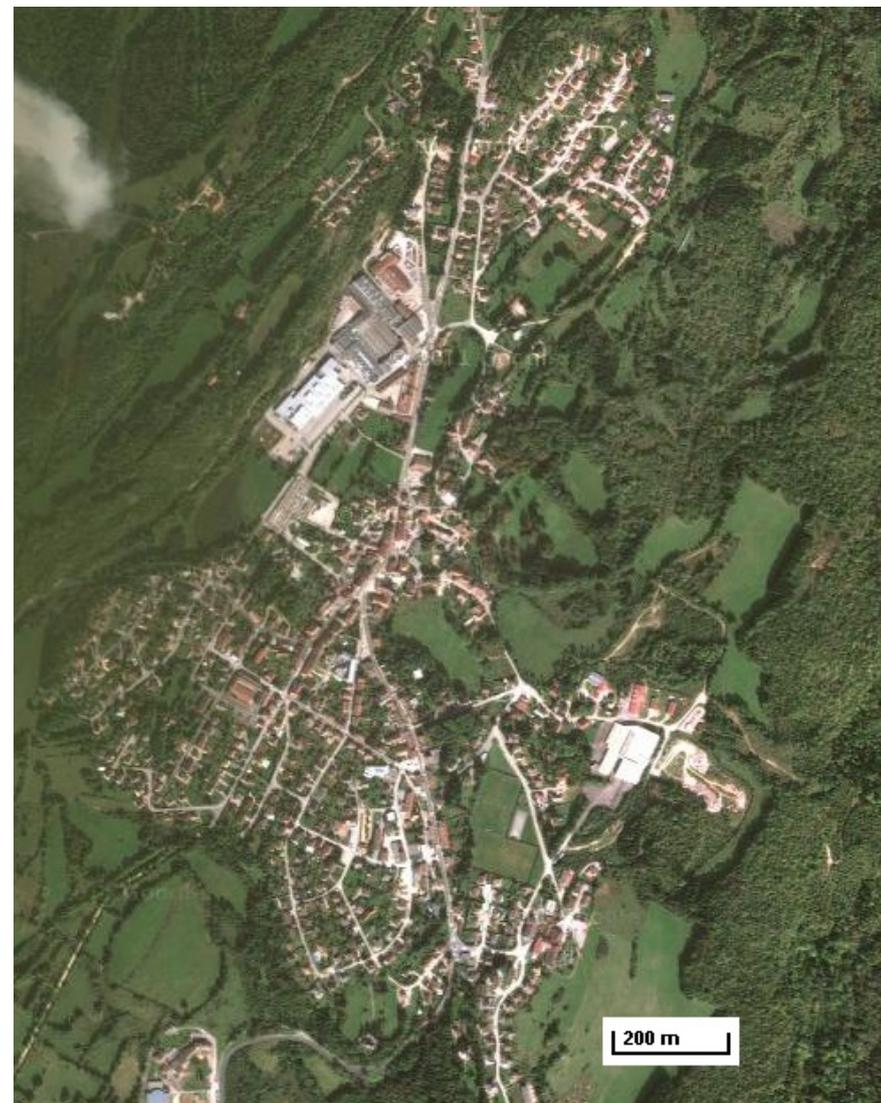


Plan de situation

Saint-Lupicin – quartier des Ecuriais



Perspective d'ambiance



Vue aérienne de Saint-Lupicin

Lure – Près la Côte

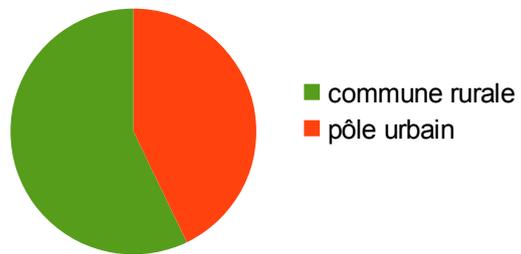
Esquisse quartier des Près la Côte



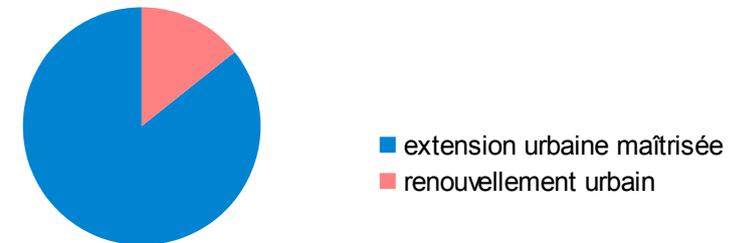
Perspective d'ambiance de la coulée verte

Quelques données sur les EcoQuartiers franc-comtois

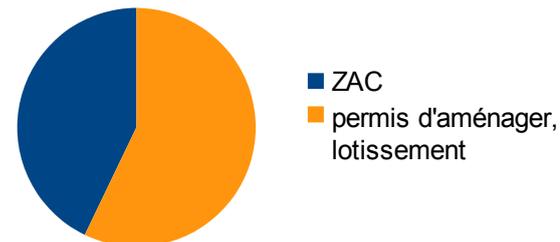
type de commune



type de projet



procédure



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Depuis 2013...

Place au Label National EcoQuartier



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Le label EcoQuartier

Vu comme un véritable **instrument de la transition écologique**, cette labellisation a pour but d'**encourager**, d'**accompagner** et de **valoriser** les projets d'aménagement et d'urbanisme durables.

Un label progressif :

- **Étape 1 : La Charte des EcoQuartiers (encourager)**

Signée par la collectivité

20 engagements à respecter

Projets possiblement encore très amont

Une grille de 20 engagements qui doivent **guider** les opérations d'EcoQuartiers, mais aussi **faire levier** à l'échelle de la commune et du territoire.



Label EcoQuartier – Grille des engagements (Charte des EcoQuartiers)

1	Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire	6	Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain	11	Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire	16	Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques
2	Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie	7	Mettre en œuvre les conditions de la mixité sociale et intergénérationnelle, du bien-vivre ensemble et de la solidarité	12	Favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances	17	Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération
3	Intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement	8	Assurer un cadre de vie sain et sûr	13	Optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts	18	Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage
4	Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception	9	Mettre en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie intensité et qualité de vie	14	Privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile	19	Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe
5	Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues	10	Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier	15	Favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants	20	Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

Le label EcoQuartier

Un label progressif :

- **Étape 1 : La Charte EcoQuartier (encourager)**
Signée par la collectivité
20 engagements à respecter
projets possiblement encore très amont
- **Etape 2 : l'admission à la démarche nationale EcoQuartier (pérenniser)**
Projets en phase pré-opérationnelle, avec objectifs ambitieux et réalistes
Dossier d'admission à la démarche nationale qui décline les 20 engagements de la Charte en
20 critères d'évaluation et 20 indicateurs chiffrés (objectifs)
- **Etape 3 : le label EcoQuartier (garantir)**
Projets très avancés, phase livraison et vie de quartier
Même dossier, mais en inscrivant les **résultats atteints**
Un label millésimé



Le dossier de labellisation EcoQuartier



Disponible sur le site internet de la DREAL Franche-Comté ou à l'adresse suivante :

<http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article1295>

- Introduction : récapitulatif des 3 étapes et du processus général
- 3 parties à remplir :
 - Partie A** : contexte et informations générales
 - Partie B** : présentation du projet
 - Partie C** : Les engagements EcoQuartier (20 engagements, 20 fiches)
 - Pour chaque engagement : entre 2 et 4 notions clés auxquelles se rattachent des questions ouvertes
 - 20 engagements déclinés en 20 critères d'évaluation (qualitatif) et 20 indicateurs (quantitatif)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

20. Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : BIODIVERSITÉ

- 1) Comment les enjeux en matière de biodiversité, qualité des sols et milieux ont-ils été identifiés (inventaire, intervention d'acteurs spécialisés...)?
- 2) Comment l'EcoQuartier prend-il en compte la biodiversité et les milieux dans sa localisation et ses grandes orientations programmatiques? (trame verte et bleue, espèces protégées...)

NOTION 2 : GESTION ET USAGE DES ESPACES VERTS

- 1) En quoi la conception et les usages prévus des espaces verts favorisent-ils la biodiversité (prescriptions techniques, recommandations y compris sur les espaces privés, habitats spécifiques à la petite faune locale, nichoirs, ruches...)?
- 2) En phase chantier, quelles stratégies permettant de mieux prendre en compte la nature en ville ont été mises en place (sensibilisation des entreprises, protection d'espèces, jardins éphémères, dispositifs anti-dérangement...)?
- 3) En quoi la gestion des espaces verts publics mise en place sur l'EcoQuartier favorise-t-elle une approche écologique du mode de gestion sur la collectivité?

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR DE SURFACES VÉGÉTALISÉES

« % DE SURFACES VÉGÉTALISÉES (DONT TOITURES) »

$$\frac{\text{Surface des espaces végétalisés (dont la toiture)}}{\text{Surface de l'EcoQuartier en m}^2}$$

%

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

« QUALITÉ DE LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ »

De * à *** en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- Un inventaire spécifique de la biodiversité de l'EcoQuartier a-t-il été réalisé? (*)
- Un spécialiste de la biodiversité a-t-il été associé en phase de conception de l'EcoQuartier? (*)
- Des habitats spécifiques (ruches, hôtels à insectes...) sont-ils mis en place? (*)

★★★

Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Indicateurs et critères du label (admission à la démarche nationale et label)

1	Qualité du diagnostic	6	Étalement urbain : % de l'EcoQuartier en extension urbaine	11	Participation au développement économique local	16	Anticipation et adaptation au changement climatique
	Pertinence de la programmation		Densité brute : nombre de logements par ha Densité nette : nb logt /ha (hors voirie et espaces publics)		12		Mixité fonctionnelle (x3) : % surface bureaux % surface services et commerces % surface autres activités Accessibilité aux fonctions fondamentales
2	Qualité de la gouvernance de projet	7	Mixité sociale : % de logements sociaux dans l'EcoQuartier	13	Promotion des ressources et des filières locales	18	Recyclage : % de logements à moins de 200 m d'un point d'apport volontaire Qualité du traitement local et de la valorisation des déchets
	Innovation dans le pilotage du projet		Qualité des équipements liés à la solidarité et au bien-vivre ensemble		14		Stationnement : nombre de places par logement Qualité des circulations douces Desserte : % de la surface de l'EcoQuartier ayant accès au TC
3	Investissement de la collectivité : Part assumée par la collectivité dans le coût d'investissement	8	Capacité à prendre en compte les pollutions et nuisances	15	Connectivité : % de logements (ou équivalent logement) ayant un accès à internet d'au moins 30Mb/s	20	Surfaces végétalisées : % de la surface dédiée aux espaces végétalisés (dont toitures) Qualité de la prise en compte de la biodiversité
	Qualité de l'approche en coût global		9		Espaces verts : m ² d'espaces verts publics / habitant Espaces publics : m ² d'espaces publics (hors espaces verts) / habitant Qualité de la création architecturale et urbaine		5
4	Prise en compte des usages	9	Qualité de la création architecturale et urbaine	10	Qualité de la prise en compte de la biodiversité	11	Qualité de la prise en compte de la biodiversité
	Anticipation de la gestion		11		Qualité de la prise en compte de la biodiversité		12
5	Qualité des démarches d'évaluation et d'amélioration continues	10	Qualité de la prise en compte de la biodiversité	11	Qualité de la prise en compte de la biodiversité	12	Qualité de la prise en compte de la biodiversité
	Qualité de la prise en compte de la biodiversité		12		Qualité de la prise en compte de la biodiversité		13

Les plus-values EcoQuartier

- « coup de projecteur » sur le projet et élément déclencheur d'investissements
- Expertise de l'Etat
- Mise en réseau
- Club EcoQuartier : séminaires, formations, conférences-visites...
- Extranet EcoQuartier : la lettre du Club, la Librairie des Opérations d'Aménagement Durable (LOAD)...
- Avec le label et la signature de la Charte :
accompagnement au niveau local, accès au réseau et à l'expertise, conseils sur demande, réflexion sur aides possibles (AEU Ademe, aides ANRU pour travaux...), suivi dans le temps, réseau des Villes signataires de la Charte, capitalisation de connaissances, alimentation de l'Observatoire EcoQuartier...



Une politique et un engagement nationaux déclinés localement



- Mission locale ville durable en DREAL
Référents EcoQuartier en DDT
- Ateliers locaux (réseau Ville Durable)
- Bureau régional EcoQuartier (lié au label)
- information et sensibilisation à travers divers supports : plaquette, PADD spécial écoquartier, site internet, notes d'enjeux, fiches de bonnes pratiques concernant des projets locaux (à venir), ...
- ...

Vous pouvez nous aider !



Pour aller plus loin et nous contacter

+ d'infos Ville Durable sur le site internet de la DREAL :

<http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

rubrique « Développement et Aménagement Durable »

sous-rubrique « Ville Durable »

Contact : aline.mercier@developpement-durable.gouv.fr

Merci de votre attention et participation !

